

Le Service de Location de vélo électrique



JE SOUHAITE LOUER UN VÉLO

Je complète le formulaire de demande de location
Je fournis les pièces justificatives demandées
Mon dossier passe devant un comité d'attribution

Durée et tarifs de Location



2 mois – 70 euros
6 mois – 180 euros



UN VÉLO M'EST ATTRIBUÉ

J'ai 10 jours pour contacter la Communauté de communes, signer le contrat et le règlement
Je paie la location et dépose la caution
Je récupère le vélo chez AMC7
Toute période entamée est due



JE SUIS RESPONSABLE DU VÉLO

Je vérifie que je suis couvert en Responsabilité Civile auprès de mon assureur
Je contacte mon assurance pour connaître ma garantie en cas de dégradation ou de vol
J'envisage une extension de garantie pour être assuré en cas de dégradation ou de vol



EN CAS DE DEGRADATION

Le montant du dommage sera évalué par AMC7
Un titre exécutoire couvrant le montant des travaux sera envoyé à l'utilisateur.



EN CAS DE VOL OU DE NON RESTITUTION DU VELO

Le remboursement du vélo sera demandé à l'utilisateur



MES ENGAGEMENTS

Je m'engage à rendre le VAE le jour de la fin de contrat
Tout retard fera l'objet d'un titre exécutoire à l'encontre de l'utilisateur
(30 € / jour de retard dès le 6ième jour)



Je m'engage à rester dans le département de l'Ardèche et les Communautés de Communes limitrophes

INFOS PRATIQUES

Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes



110 Place Fernand Aubert - 07140 LES VANS

☎ : 04.75.37.41.22

@ : accueil@cdc-vansencevennes.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 16h, et le vendredi de 8h30 à 12h00

PAYS DES VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cycles AMC7



44 rue du Chassezac

Maisonneuve - 07230 CHANDOLAS

☎ : 04 75 35 98 29

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSELGUES - ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS